

Retours d'expérience, 2 ans après la mise en place de l'Autorité Environnementale

Objectif de la journée :

La nouvelle politique d'évaluation environnementale vise à conforter la place de l'environnement dans les processus de planification et de construction des acteurs de l'aménagement durable des territoires.

Il s'agit d'une politique qui repose sur :

- la responsabilité du maître d'ouvrage, qui produit un rapport environnemental (plans et programmes) ou une étude d'impact (projets),
- la compétence d'une autorité environnementale, qui donne un avis sur la qualité de l'analyse produite et de la démarche engagée,
- la mobilisation du citoyen, qui, disposant du dossier du maître d'ouvrage et de l'avis de l'autorité environnementale, peut contribuer à l'amélioration du projet ainsi qu'à la prise de décision au cours des différentes phases de consultation préalable à la décision administrative finale.

L'évaluation environnementale est donc une démarche continue, itérative, réalisée sous la responsabilité du maître d'ouvrage ou du porteur de projet le plus en amont possible de l'opération, mais également un outil d'aide à la décision qui permet au porteur de projet d'orienter ses choix et à l'autorité administrative d'assoir sa décision.

Après 2 ans d'existence de l'autorité environnementale, la présente journée technique a pour but de proposer un premier bilan de la mise en œuvre de cette nouvelle politique et d'en illustrer les concepts phares au travers d'exemples choisis.

Les exemples présentés porteront sur des plans (SCOT, PLU,) et projets (infrastructures, ...)

Public cible :

Techniciens des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre publics en charge de l'élaboration d'un plan ou projet soumis à évaluation environnementale.

Organisateurs :

La conférence Technique Interdépartementale sur les Transports et l'Aménagement (CoTITA) est le dispositif mis en place par l'Etat et l'Association des Départements de France (ADF) pour faire émerger les besoins de la communauté technique et définir des lieux d'échanges entre techniciens de l'Etat et des Collectivités Locales.

Cette journée est organisée par l'atelier « Environnement » de la CoTITA Centre-Est

*Journée présidée par MICHEL BADRE,
président de l'Autorité Environnementale du Conseil Général de
l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)*

9h00 **Accueil des participants**

9h30 **Ouverture de la journée**
Bruno Lhuissier – Directeur du CETE de Lyon
Michel Badré – Président de l'autorité environnementale au CGEDD

Cadrage et fonctionnement de l'Évaluation Environnementale

10h00 **Le point sur la réglementation**
Philippe Rogier – Sous-directeur intégration des démarches de développement durable dans les politiques publiques au Commissariat Général au Développement Durable
Charlotte le Bris - responsable évaluation environnementale du CETE de Lyon et pilote du pôle de compétence et d'innovation national «Évaluation Environnementale»

- le cadrage réglementaire
- le décret « Étude d'Impact »
- le cas par cas

11h00 Pause

11h15 **L'autorité Environnementale en action**
Michel Badré- CGEDD
Marie-Odile Ratouis – Chef de projet Évaluation Environnementale des projets à la DREAL Rhône Alpes
Estelle Labbé-Bourdon – Chargée de mission Évaluation Environnementale à la DREAL Bourgogne

- Organisation, rôle et missions de l'Autorité Environnementale
- Le cadrage préalable

Pratiques de l'Évaluation Environnementale : méthodologie et retours d'expérience

14h30 **Impacts cumulés / notions de programmes**

16h00 **Mesures environnementales / mises en place des suivis, bilans et contrôles**

17h00 Synthèse de la journée
MICHEL BADRE, CGEDD

Chaque thème sera suivi d'un temps d'échanges

Lieu de la journée technique

Amphithéâtre du CETE de Lyon
25 Avenue François Mitterrand
69500 BRON
Téléphone : 04 72 14 30 30

En voiture

- de Paris : par le Bd L. Bonnevay nord (Bd pépinière), sortie Route de Genas ou Bron.
- de St Etienne, Marseille : par le Bd L. Bonnevay sud, sortie Avenue du 8 mai 1945 ou Bron.
- de Chambéry, Grenoble : par A 43, sortie Bron Aviation.

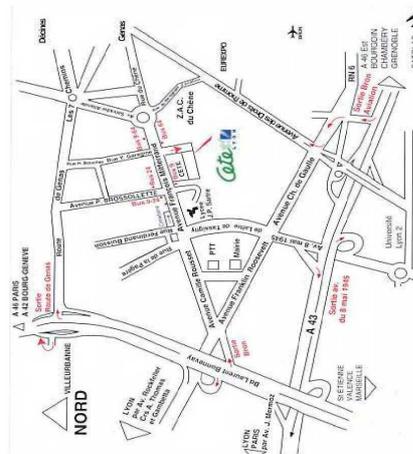
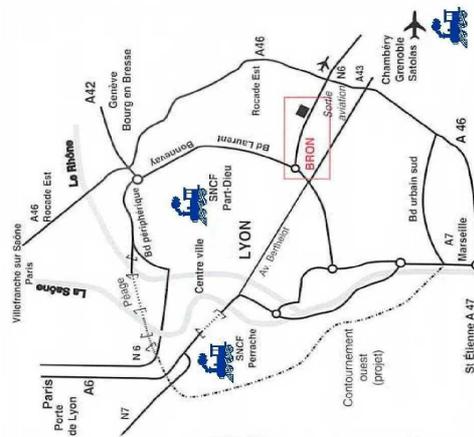
En transports en commun

- de la gare de la Part-Dieu : Tramway T3 (dir. Meyzieu ZI) : descendre à Vaulx en Yain / La Soie puis le Bus n°64 (dir Parc du Chêne ou Droits de l'Homme, selon son terminus), et descendre à l'arrêt Parc du Chêne.
- de la gare de Perrache : Tramway T2 jusqu'à Bron Hôtel de Ville : puis le Bus n°79 (dir. Décines), et descendre à l'arrêt François Mitterrand.
- du centre ville : Bus n°9 (Terminus Bron Hôtel de Ville) : puis le Bus n°79 (dir. Décines) descendre à l'arrêt François Mitterrand.

→ de l'aéroport international ou de la gare de Satolas :

Satobus (ouïes les 20 mn) : départ aéroport internationale bloc 2 ou aéroport nationale bloc 3, descendre à l'arrêt Orange Blanche et prendre le Bus n°79 (dir. Décines), et descendre à l'arrêt François Mitterrand. soit le Tramway : descendre à l'arrêt Bron Hôtel de Ville, puis bus n°79 (dir. Décines), et descendre à l'arrêt François Mitterrand.

PLAN D'ACCES AU CETE DE LYON - BRON



Informations générales :

Marc MEYER

Centre d'Etudes Techniques de L'Equipement de Lyon

Directeur Adjoint - Département Environnement Territoires et Climat

46 Avenue Saint Théobald - BP 128 - 38081 L'Isle D'Abeau Cedex

fixe : 04.74.27.53.04

portable : 06.64.42.83.14

Informations techniques :

Charlotte le Bris (CETE LYON) : 04 74 27 53 55

Nicole Carrié (DREAL Rhône Alpes) : 04 37 48 36 41

Estelle Labbe – Bourdon (DREAL Bourgogne) : 03 45 83 20 40

Inscriptions :

L'inscription gratuite se fait auprès de Mmes Elena Curt ou Monique Peillex avant le 12 octobre à l'aide de la fiche d'inscription jointe par retour de courrier ou mail :

Elena Curt	Monique Peillex
CETE Lyon/DETC/DIR	CETE Lyon/DETC/EE
46, rue Saint Théobald	46, rue Saint Théobald
BP 128	BP 128
38081 L'ISLE D'ABEAU	38081 L'ISLE D'ABEAU
Tel : 04 74 27 53 67	Tel : 04 74 27 53 26
Fax : 04 74 27 68 80	Fax : 04 74 27 52 52
Elena.Curt@developpement-durable.gouv.fr	Monique.Peillex@developpement-durable.gouv.fr

Attention :

- *Le nombre de place étant limité à 130 personnes, merci de prioriser vos inscriptions.*
- *Le repas du midi est à la charge des participants qui pourront utiliser le restaurant administratif du CETE dans la mesure où ils en auront fait la demande lors de l'inscription.*